

DEC100257DAJ

Décision donnant délégation de signature à Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°060281DAJ du 28 août 2006 portant nomination de Mme Christine d'ARGOUGES aux fonctions de directrice des ressources humaines ;

Vu la décision n° 070025DAJ du 21 février 2007 portant nomination de M. Emmanuel RIDENT aux fonctions d'adjoint à la directrice des ressources humaines ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision n°100226DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Vincent MIGNOTTE, aux fonctions de responsable de la Délégation aux cadres supérieurs ;

Vu la décision n°100227DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Florence PIAUD, aux fonctions de responsable du Service développement professionnel chercheurs ;

Vu la décision n° 100228DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. François GAUTRON, aux fonctions de responsable du Service développement ITA ;

Vu la décision n° 100229DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Jean-Philippe MOLERE, aux fonctions de responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion ;

Vu la décision n°100230DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Florence BOUYER, aux fonctions de responsable de l'Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique ;



Le Parc des Savoirs

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

Vu la décision n°100231DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Christiane ENAME, aux fonctions de responsable du Service formation et itinéraires professionnels ;

Vu la décision n° 100232DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Martine JALLUT, aux fonctions de responsable du Service conseil et expertise juridique ;

Vu la décision n°100233DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Pascal LOISEL, aux fonctions de responsable du Service systèmes et traitement de l'information ;

Vu la décision n° 100234DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Ghislaine BEC, aux fonctions de responsable de la Mission relations sociales et la Mission handicap ;

Vu la décision n°100235DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Isabelle KAUFFMANN, aux fonctions de responsable du Service développement social ;

Vu la décision n°100236DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Arnaud VASSEUR, aux fonctions de coordinateur national de la médecine de prévention ;

Vu la décision n°100237DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Sébastien GRESIK, aux fonctions de responsable du Service pensions et accidents du travail ;

#### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Dans la limite de ses attributions délégation permanente est donnée à Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, arrêtés, décisions ou documents, notamment :

- ceux relatifs au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs d'une part et des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche d'autre part ;
- les conventions de mise à disposition ;
- les délégations d'enseignants chercheurs ;
- les décisions relatives à l'organisation et au déroulement des concours d'accès aux corps des ingénieurs et des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés en vertu de l'article 21 du décret n° 84-1125 du 27 décembre 1984 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires prévues par l'article 66 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;
- l'ordonnancement des dépenses de personnels non déconcentrées ;
- les décisions de revalorisation annuelle du taux des bourses ;
- l'attribution des indemnités ;
- tous actes, décisions et conventions relatifs aux actions de formation permanente ;

- les actes, décisions, conventions et subventions non déconcentrées en matière d'action sociale dont le montant est inférieur à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- l'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes relatives aux rentes accidents du travail, aux accidents du travail, aux maladies professionnelles, aux charges consécutives à la validation de services auprès de l'IRCANTEC, hors les validations rétroactives relatives aux titulaires admis à la retraite sans droit à pension, au suivi du comité médical et au paiement des charges sociales (SS, IRCANTEC) ;
- l'ensemble des actes permettant d'assurer la défense du CNRS notamment ceux relatifs aux litiges d'ordre statutaire et ceux relatifs aux actions en justice auxquelles le CNRS est partie en matière de pensions, d'accidents du travail, de maladies professionnelles et de recours contre les tiers responsables d'accidents du travail ;
- l'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation.

**Art. 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine d'ARGOUGES, délégation est donnée à M. Emmanuel RIDENT, adjoint, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, arrêtés, décisions et conventions visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine d'ARGOUGES et de M. Emmanuel RIDENT, délégation est donnée à :

- M. Vincent MIGNOTTE, responsable de la Délégation aux cadres supérieurs ;
- Mme Florence PIAUD, responsable du Service développement professionnel chercheurs ;
- M. François GAUTRON, responsable du Service développement ITA ;
- M. Jean-Philippe MOLERE, responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion ;
- Mme Florence BOUYER, responsable de l'Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique ;
- Mme Christiane ENAME, responsable du Service formation et itinéraires professionnels ;
- Mme Martine JALLUT, responsable du Service conseil et expertise juridique ;
- M. Pascal LOISEL, responsable du Service systèmes et traitement de l'information ;
- Mme Ghislaine BEC, responsable de la Mission relations sociales et la Mission handicap ;
- Mme Isabelle KAUFFMANN, responsable du Service développement social ;
- M. Arnauld VASSEUR, coordinateur national de la médecine de prévention ;
- M. Sébastien GRESIK, responsable du Service pensions et accidents du travail ;

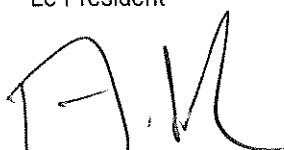
à l'effet de signer, au nom du président, tous actes, décisions ou documents visés dans l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de leurs attributions respectives.

**Art. 4** - La décision n°100055DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de signature consentie à Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines est abrogée.

**Art. 5** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2010

Le Président

  
Alain FUCHS